



LA NOUVELLE GAZETTE D'ARRAYE ET HAN

MAI 2021

ARRAYE ET HAN

Cœur de Seille



Chers Concitoyens,

Nous souhaitons dans ces quelques pages, faire le point sur la situation financière de la commune, les difficultés pour réaliser les travaux de sécurisation routière en entrée de village, la vaccination pour nos seniors, la tonte effectuée par l'équipe d'insertion de la Communauté de Communes et les projets proches dans le temps que nous envisageons et qui, nous l'espérons, verront le jour malgré la situation sanitaire toujours menaçante.

Sans oublier les élections qui se profilent et dont nous devons vous informer, et, pourquoi pas, vous demander si vous souhaitez participer à l'organisation du scrutin.

Pour finir sur une note agréable, nous nous sommes rapprochés de notre historien préféré, Julien CRÉPIEUX, pour qu'il nous raconte l'histoire de notre village, épisode par épisode à chaque sortie de cette gazette.



HISTOIRE : ARRAYE-et-HAN AU XXIème SIÈCLE

Vouloir vivre ailleurs, vouloir quitter la ville, la banlieue avec ses tumultes, ses encombrements, ses bruits, ses odeurs, ses violences urbaines... vouloir profiter du « bon air », des espaces, des silences nocturnes, des calmes matinaux...Quoi de plus naturel ! Le village est là qui vous attend, la campagne verdoyante, odorante aussi. Franchissons le pas, louons, achetons un terrain, construisons, résidons !

Arraye et Han n'ont pas échappé à la règle : en trente ans, les deux bourgs ont changé d'image, d'atmosphère. De nouveaux visages sont apparus au fil des années. D'autres ont, malheureusement, disparu. Certes, la structure elle-même a changé, l'école a disparu (elle s'est fondue dans une école de regroupement, à Jeandelaincourt, le bourg d'à côté) , les cloches sonnent toujours à 6 heures du matin mais l'église a perdu bon nombre de ses paroissiens, le curé qui la desservait a ,lui aussi, changé de statut (il dirige dorénavant près de...40 paroisses !), la circulation dans la rue principale s'est amplifiée mais Arraye est toujours Arraye, Han est toujours Han avec son Centre d'Accueil pour Enfants en difficulté. Bref, il doit faire bon y vivre et il y fait bon. Mais un village quel qu'il soit ce n'est pas seulement une histoire mais c'est avant tout DES HISTOIRES. Ces histoires, nous allons tenter de vous les conter, vous les nouveaux habitants, nos nouveaux voisins, nos nouveaux amis, j'espère.

L'Histoire, avec un grand H, pour un pays comme pour un petit bourg s'est faite petit à petit. Ainsi, la République a demandé – lors du centenaire de la Révolution Française, en 1889 – à tous les instituteurs (pardon ! aux professeurs des écoles) de décrire et d'envoyer à leurs supérieurs comment ils voyaient leur village (leur origine, leur population, leur mode de vie, leurs particularités, etc). Arraye et Han n'ont pas échappé à cette obligation.

43 questions posées tant sur la situation géographique du village que sur sa vie sociale, humaine, économique, historique, bien sûr. Ci-dessous, reproduction de la question n° 8 et de sa réponse :

Question n°8 : Particularités sur la constitution physique des habitants. Leurs us et coutumes. Caractères des habitudes locales. Population scolaire.

RÉPONSE : Population robuste, ouvrière, économe - 80 élèves pour les trois écoles

*Les preuves historiques sur l'implantation du village sont maigres (sauf peut-être à Han à un lieu-dit « la Pierre »), ce que l'on sait c'est qu'en ce qui nous concerne, il semble établi qu'en 1130, Arraye n'existait que sous la forme d'une « cure » qui comprenait 6 villages (dont Arraye, bien sûr) : Armaucourt, Chenicourt, Ajoncourt, Han et Chambille. Cette cure dépendait alors de l'Abbaye Saint-Symphorien de Metz *. La découverte de nombreuses armes, d'ossements au lieu-dit « Les Tomboux » à Arraye atteste qu'au XVIIIème siècle, le village comme tant d'autres dans ce secteur de la Lorraine fut dévasté lors de la guerre de 30 ans par les Suédois en particulier. Extrait d'un procès-verbal d'un comtable en 1636 significatif à cet égard : «,, Les habitants sont contraints à manger des herbes sauvages et glands même ont passé à tel point que de déterrer des corps morts pour les manger faute d'autres aliments« Les villages sont alors littéralement dépeuplés avec parfois une seule personne y survivant .*

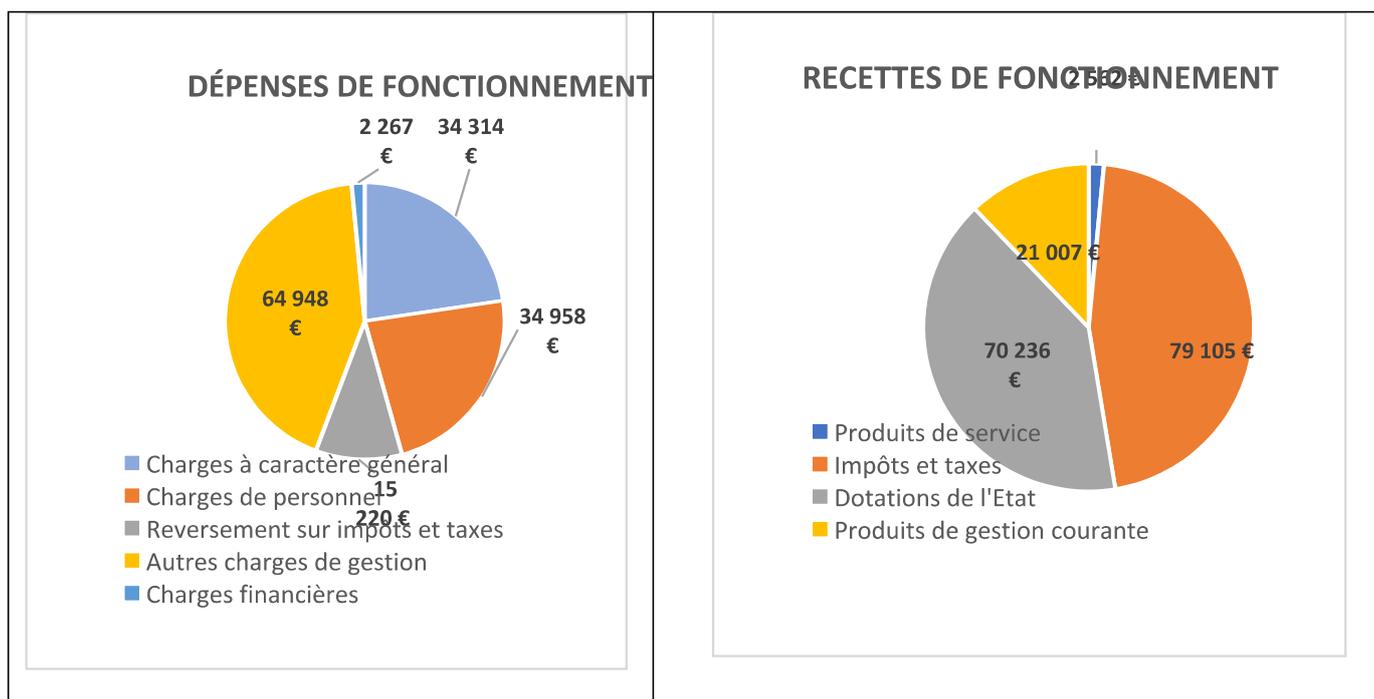
(à suivre)

**Cf « Arraye et Han d'aujourd'hui et de demain » par J. Crépieux – 1992 – à compte d'auteur*



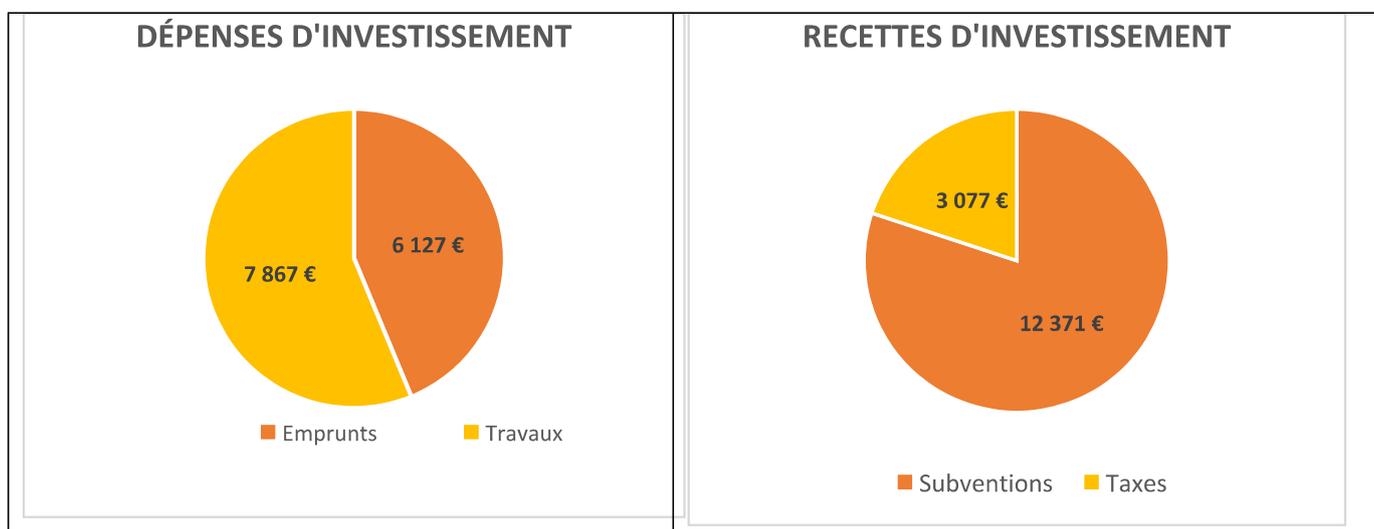
BUDGET :

Vous trouverez ci-dessous les dépenses et recettes 2020 de la commune sous forme de graphique.



Le résultat 2020 de la section de fonctionnement est le suivant :

Dépenses – Recettes	+ 21 202 €
Résultat reporté 2019	+ 29 365 €
Résultat de clôture	+ 50 568 €



Le résultat 2020 de la section d'investissement est le suivant :

Dépenses – Recettes	+ 1 454 €
Résultat reporté 2019	+ 49 216 €
Résultat de clôture	+ 50 670 €



TRAVAUX : Le programme de sécurisation des entrées du village est pour l'instant à l'arrêt car le Département de Meurthe et Moselle nous demande l'implantation de trottoirs à l'endroit où doit être installé le plateau, ce qui va alourdir le coût des travaux.

Nous sentant démunis et à bout de ressources vis-à-vis du Département, nous avons adressé un courrier à Monsieur Olivier JACQUIN, Sénateur de Meurthe et Moselle, afin qu'il intervienne auprès des services de la DITAM pour solutionner ce problème. Nous ne manquerons pas de vous informer des suites données à notre courrier.

PRÉVISIONS DE TRAVAUX POUR 2021 : Un programme de crédits exceptionnels a été mis en place par l'Etat pour des travaux concernant la rénovation thermique et la transition énergétique. La commune a déposé un dossier de subvention pour l'isolation des logements communaux et des combles du secrétariat de mairie. Le dossier est réputé complet et nous attendons le montant des aides qui nous seront accordées pour commencer les travaux.

Ces travaux devraient permettre aux locataires ainsi qu'au secrétariat de mairie de réduire la consommation électrique de chauffage et d'avoir une isolation plus efficace.

Par ailleurs, nous réfléchissons également à changer les luminaires (intérieurs et extérieurs) de la mairie et de l'éclairage public afin de les équiper en ampoules à LED (basse consommation).

NOUVEL EMPLOYÉ COMMUNAL : À la suite du départ en retraite de Monsieur Jean-Nicolas DAST, nous avons fait des démarches et sollicité différentes communes ainsi que les services de la Communauté de Communes pour le remplacer. Plusieurs candidatures ont été adressées à la mairie et deux candidats ont été reçus.

L'un d'entre eux, Monsieur Frédéric GERARD, a été retenu car il présente toutes les qualifications, habilitations et compétences pour assurer le poste. Il sera présent tous les mercredis et embauché sous CDD pour 8 heures/semaines. Il commencera ses fonctions à partir **du mercredi 12 mai**.

Monsieur GERARD est déjà employé dans l'équipe d'insertion de la Communauté de Communes. Nous vous remercions de lui réserver un bon accueil.

TONTE DES ESPACES VERTS : Dorénavant, la tonte des espaces verts de la commune sera effectuée par l'équipe d'insertion de la CCSGC. Celle-ci est intervenue la semaine dernière et nous avons constaté que le travail a été bien fait. Cette mutualisation de service devrait permettre à la commune de réduire le coût des charges et permettre à l'employé communal d'effectuer d'autres tâches d'entretien des bâtiments publics.

FERMETURE DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE : Le secrétariat de mairie sera fermé **du vendredi 14 mai au vendredi 21 mai inclus**. Réouverture mardi 25 mai. En cas d'urgence, vous pouvez contacter les élus sur le téléphone portable inscrit en bas de la page.

VACCINATION DES SENIORS : Tous les seniors ou presque de la commune ont été vaccinés ; certains eux-mêmes, d'autres avec le programme de vaccination mis en place par la Communauté de Communes. Les élus ont emmené ceux qui ne disposaient pas de véhicule ou ne pouvaient se déplacer.

L'équipe du conseil municipal

**ET SURTOUT, MÊME SI VOUS ÊTES VACCINÉ(ES),
CONTINUEZ À RESPECTER LES GESTES BARRIÈRES ET PRENEZ SOIN
DE VOUS**



ÉLECTIONS :

Inscription sur les listes électorales : Les demandes d'inscription sur les listes électorales de la commune devront être déposées soit en mairie, soit sur internet (sur le site service-public.fr, rubrique Citoyenneté-Elections) au plus tard **le vendredi 14 mai 2021**. Après cette date, il ne vous sera plus possible de venir voter lors des prochaines élections de juin.

Attention, en raison de la fermeture du secrétariat de mairie le vendredi 14 mai (pont de l'Ascension), vous devrez effectuer votre inscription sur internet ce jour-là.

Élections régionales et départementales : Le scrutin des élections régionales et départementales aura lieu les **dimanches 20 et 27 juin 2021**. En raison du double scrutin, le nombre d'assesseurs pour tenir le bureau de vote devra être multiplié par deux, (2 assesseurs pour les régionales et 2 assesseurs pour les départementales). Tous les gestes barrières devront être respectés lors des opérations de vote ; nous vous conseillons également de venir avec votre propre stylo.

Exceptionnellement et afin de permettre une meilleure circulation des électeurs à l'intérieur, le bureau de vote se tiendra à la salle polyvalente qui permet un agencement des tables de vote en conformité avec les mesures préconisées.

En raison de la crise sanitaire, la Préfecture de Meurthe et Moselle nous demande de privilégier au maximum la tenue du scrutin par des assesseurs vaccinés. Si vous désirez participer aux opérations de vote et que vous n'êtes pas vacciné(e), vous avez la possibilité de le faire en priorité avant le 8 juin 2021 (date à partir de laquelle le vaccin est considéré comme actif pour le premier tour des élections). Dans ce cas, merci de nous prévenir afin de vous remettre une attestation individuelle de priorité pour prendre rendez-vous.

Si vous n'êtes (ou ne voulez pas être) vacciné(e), vous pourrez également participer aux opérations de vote avec un test PCR négatif de moins de 48 heures.

Procuration : Depuis le 6 avril 2021, un nouveau dispositif « ma procuration » a été introduit dans le code électoral. Complémentaire de la procédure papier, cette nouvelle application vise à simplifier la démarche d'établissement des procurations de vote.

Désormais, vous aurez la possibilité d'établir et enregistrer votre procuration en ligne. Une personne peut recevoir 2 procurations différentes. Voici résumé ci-dessous le manuel d'utilisation :

1. Vous vous connectez sur le site maprocuration.gouv.fr
2. Vous effectuez votre demande de procuration en ligne en toute simplicité et recevez par courriel la référence de votre dossier
3. Vous vous présentez au commissariat ou à la gendarmerie avec une pièce d'identité et la référence de votre dossier pour valider votre identité
4. La mairie reçoit votre procuration, valide votre dossier et vous recevez un récépissé récapitulatif de votre procuration

Si vous désirez prendre part aux opérations de vote, merci de compléter le coupon ci-dessous et nous le retourner pour **le 21 mai 2021** au plus tard. *(Pour participer au scrutin, vous devez être âgé(e) d'au moins 18 ans, être inscrit(e) sur la liste électorale de la commune et être de nationalité française).*

Exceptionnellement et afin de pouvoir trouver le nombre d'assesseurs suffisant, le créneau de tenue pour le scrutin sera de 2 h 30.



Coupon à compléter et à remettre en Mairie pour le **21 mai au plus tard**

Je soussigné.....propose de tenir le scrutin dans le cadre des opérations de vote du dimanche 20 juin et/ou dimanche 27 juin (**rayez la mention inutile**) et dans le créneau horaire suivant :

8 h - 10 h 30	10 h 30 - 13 h	13 h - 15 h 30	15 h 30 - 18 h

Coupon à compléter et à remettre en Mairie pour le **21 mai au plus tard**

Je soussigné.....propose de tenir le scrutin dans le cadre des opérations de vote du dimanche 20 juin et/ou dimanche 27 juin (**rayez la mention inutile**) et dans le créneau horaire suivant :

8 h - 10 h 30	10 h 30 - 13 h	13 h - 15 h 30	15 h 30 - 18 h

Coupon à compléter et à remettre en Mairie pour le **21 mai au plus tard**

Je soussigné.....propose de tenir le scrutin dans le cadre des opérations de vote du dimanche 20 juin et/ou dimanche 27 juin (**rayez la mention inutile**) et dans le créneau horaire suivant :

8 h - 10 h 30	10 h 30 - 13 h	13 h - 15 h 30	15 h 30 - 18 h

